Concours pour la Sauvegarde du patrimoine : Prix Sites & Monuments "Allées d’arbres" et "Second œuvre" : L’édition 2023 est lancée !



Le Prix « Allées d’arbres » a pour vocation d’encourager et de promouvoir des actions exemplaires de préservation, de gestion ou de recréation d’allées d’arbres. Publiques ou privées, citadines ou rurales, plantées le long de routes, de rues, de chemins ou de canaux, les allées constituent une part importante de notre patrimoine paysager, aujourd’hui de plus en plus menacé. Leur pérennité exige un suivi attentif et une large concertation entre les acteurs concernés. Elles font partie intégrante de l’identité et de l’histoire des lieux où elles sont implantées, souvent de longue date. Leur rôle dans la préservation de la biodiversité (corridor écologique et biotope) et dans la lutte contre le réchauffement climatique (couverture par la canopée) est aujourd’hui unanimement reconnu.

Le Prix est ouvert à un large public : collectivités territoriales, particuliers, professionnels et associations.

Les lauréats sont sélectionnés par un jury composé de représentants du ministère de l’Ecologie et de la Transition solidaire, qui
soutient ce Prix, de personnalités qualifiées et d’un représentant de Sites & Monuments.

Liens utiles
En savoir plus